



## Conseil municipal du 20 novembre 2023 Liste des délibérations

2023-07-01	Projet gendarmerie de Gouffern en Auge
2023-07-02	Fermeture de la mairie déléguée d'Omméel
2023-07-03	Membres syndicat mixte du Haras du Pin
2023-07-04	Créations et suppression de poste
2023-07-05	Dépenses Lotissement communal de Fel
2023-07-06	Fusion absorption des services d'eau
2023-07-07	Décision modificative n°4 du budget principal
2023-07-08	Boulangerie d'Exmes
2023-07-09	Vente logement de Gacé
2023-07-10	Bail rural – Herbages Le Bourg Saint Léonard et Le Pin au Haras
2023-07-11	Biens sans maître – retenue sèche

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**27 NOV. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**28 NOV. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-01

Projet gendarmerie de Gouffern en Auge

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, Maire,

Considérant le dossier de candidature de la commune de Gouffern en Auge déposé le 31 janvier 2023 dans le cadre de l'opération « Création de 200 brigades de gendarmerie »,

Vu la liste des 238 nouvelles implantations de gendarmerie dévoilée le 2 octobre 2023 par le Président de la République qui comprend deux créations dans le département de l'Orne : une brigade mobile à vocation départementale basée à Sées et une brigade mobile pour Gouffern en Auge basée à Fel dans les locaux de l'ancienne école où elle pourra disposer d'un bureau d'accueil,

Considérant que la brigade de Gouffern en Auge devrait à terme disposer de 6 gendarmes et pourra se projeter sur le territoire de la communauté de brigades d'Argentan à laquelle elle sera rattachée et plus particulièrement sur celui de Gouffern en Auge.

Considérant que le montant estimé des travaux pour aménager l'école en brigade de gendarmerie est estimé à 500 000 € HT auquel il faut ajouter environ 15 % de frais annexe (maîtrise d'œuvre, étude diverses, imprévus...),

Considérant que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 66 050 € par la gendarmerie, d'une possible subvention au titre de la DETR à hauteur de 50 % soit un montant de subvention totale de 353 550 €,

Considérant que la gendarmerie s'engage à louer les locaux pendant une durée de 27 années (3 x 9 ans) pour un loyer annuel maximum de 22 050 €,

A l'unanimité,

DELIBERE

- ACCEPTE l'installation d'une brigade de gendarmerie dans les locaux de l'ancienne école de Fel cadastré 161 AA 144
- AUTORISE le recrutement d'un maître d'œuvre pour le projet « brigade de gendarmerie de Gouffern en Auge »
- DIT que le dossier sera réexaminé dès que le maître d'œuvre aura réalisé l'avant-projet définitif en concertation avec les services de gendarmerie
- DIT que le projet sera abandonné si les subventions demandées ne sont pas accordées ou si elles le sont à un taux moindre.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph.TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_01-DE

*SLO*

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**27 NOV. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
**28 NOV. 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents : BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-02	Fermeture de la mairie déléguée d'Omméel
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances et de l'administration générale et Maire délégué d'Omméel,

Vu l'article L. 2113-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que la création au sein d'une commune nouvelle de communes déléguées entraîne de plein droit pour chacune d'entre elles :

- l'institution d'un maire délégué ;
- la création d'une annexe de la mairie dans laquelle sont établis les actes de l'état civil relatifs aux événements survenus dans les limites territoriales de la commune déléguée.

Considérant que les mariages peuvent être célébrés et les pactes civils de solidarité peuvent être enregistrés dans l'une des annexes de la mairie, dans les limites territoriales de la commune nouvelle.

Vu l'article L. 2113-11-1 du CGCT, entré en vigueur au 1er avril 2020, qui précise : « Une annexe de la mairie créée en application du 2° de l'article L. 2113-11 peut être supprimée par décision du conseil municipal de la commune nouvelle, prise après accord du maire délégué et, lorsqu'il existe, du conseil de la commune déléguée. Cette décision ne prend effet qu'au 1er janvier de l'année suivante.

Vu le courrier de Mr Alain Sellier, maire délégué d'Omméel, en date du 30 octobre 2023 et reçu le 3 novembre 2023 sollicitant la suppression de la mairie déléguée d'Omméel, suite à la mutualisation des services administratifs et afin de poursuivre des économies de fonctionnement, notamment dans la gestion immobilière de ce bâtiment (transformation en bien locatif),

A l'unanimité,

DELIBERE

- DECIDE la fermeture du bâtiment de la mairie déléguée d'Omméel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- DIT que la commune déléguée d'Omméel continue d'exister et son maire délégué reste en place.
- PRECISE que les actes de l'Etat-civil seront enregistrés dans le registre de la commune déléguée d'Omméel transféré dans les locaux du pôle administratif de Chambois

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_02-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**27 NOV. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**28 NOV. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-03

Membres syndicat mixte Haras du Pin

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe Toussaint, maire

Considérant qu'en application de l'article 269 de la Loi 3 DS du 21 février 2022, le Haras national du Pin a été intégré au sein du Département le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Considérant qu'il est apparu nécessaire de mettre en place une structure de gestion permettant de répondre aux exigences de développement et de fonctionnement du Haras du Pin,

Considérant qu'après analyse par le Conseil Départemental en concertation avec la Région Normandie, le choix s'est porté sur la création d'un syndicat mixte du Haras national du Pin qui comprendra 15 membres délégués avec droit de vote (9 du Conseil Départemental et 6 du Conseil Régional) et des collectivités et groupements associés sans droit de vote.

Considérant le courrier en date du 9 octobre 2023 qui propose que la commune intègre ce syndicat en tant que « collectivités et groupements associés » et sollicite le nom d'un représentant et d'un suppléant,

A l'unanimité,

DELIBERE

DESIGNE

Mr Philippe Toussaint, représentant titulaire de la commune de Gouffern en Auge et Mr Jean-Luc Guesdon, suppléant afin de siéger au syndicat mixte du Haras du Pin.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph.TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_03-DE

*SLG*

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
**27 NOV. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
**28 NOV. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-04	Créations et suppression de postes
---------------	------------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances et de l'administration générale,

Considérant le besoin d'augmenter le temps de travail d'un agent administratif qui effectue des heures complémentaires depuis plusieurs mois,

Considérant que cette modification n'impacte pas le budget communal car cette augmentation remplacera le paiement des heures complémentaires déjà effectuées,

Considérant le besoin de créer trois postes d'agents administratifs pour accroissement d'activité afin de finaliser le travail de l'adressage dans les meilleurs délais,



A l'unanimité,

DELIBERE

CREE au 21 novembre 2023 les emplois pour accroissement d'activité pour une durée de 2 mois suivants :

- Adjoint administratif : 35/35<sup>ème</sup>
- Adjoint administratif : 14/35<sup>ème</sup>
- Adjoint administratif : 21/35<sup>ème</sup>

CREE au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'emploi permanent suivant :

- Adjoint administratif : 34/35<sup>ème</sup>

SUPPRIME au 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'emploi suivant :

- Adjoint administratif : 20/35<sup>ème</sup>

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_04-DE



GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
... **2.7. NOV. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
... **2.8. NOV. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-05	Dépenses Lotissement communal de Fel
---------------	--------------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances et de l'administration générale,

Par délibération 2023-06-10 du 2 octobre 2023, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M 57 dénommé « Lotissement communal de Fel » à compter de l'exercice 2023,

Considérant que les délais pour adopter un budget primitif en 2023 sont extrêmement courts,

Considérant qu'après contact avec le service de gestion comptable de Flers, il est possible de délibérer afin de permettre le paiement des factures sur le budget principal de la commune (sur lequel elles sont prévues) puis de les transférer sur le budget annexe « Lotissement communal de Fel » dès l'adoption du budget primitif 2024,

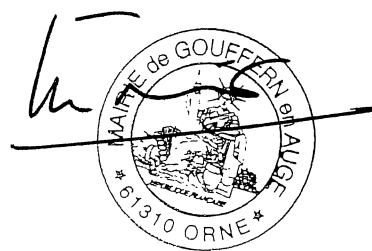
A l'unanimité,

DELIBERE

- DECIDE que le budget annexe de comptabilité M 57 dénommé « Lotissement communal de Fel » ne sera établi qu'à compter de l'exercice 2024
- DIT que les dépenses engagées relatives aux travaux du lotissement de Fel seront payées sur le budget principal sur lequel elles étaient prévues dans la limite de 150 000 € jusqu'au vote du budget primitif du budget annexe « Lotissement communal de Fel » 2024
- DIT que les dépenses payées dans le cadre de l'article 2 seront imputées au compte 605 – fonction 020 du budget principal
- DIT que l'ensemble des dépenses relevant du lotissement de Fel seront transférées du budget principal au budget annexe « Lotissement communal de Fel » dès le vote du budget primitif 2024

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph.TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_05-DE

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
**2.7. NOV. 2023**  
Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
**2.8. NOV. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents : BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-06	Fusion absorption des services d'eau
---------------	--------------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric Godet, adjoint en charge des réseaux,

Depuis la création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la dissolution du syndicat d'eau de St Pierre la Rivière – Omméel, la commune nouvelle comporte deux budgets annexe relatif aux services d'eau : le service d'eau « Aubry en Exmes » et le service d'eau « St Pierre la Rivière Omméel »

Considérant que cette situation n'est pas règlementaire, il convient de les regrouper au sein d'un seul et unique budget annexe,

Considérant qu'une harmonisation des tarifs est nécessaire entre les deux services d'eau mais que les variations entre les deux budgets sont à la marge,

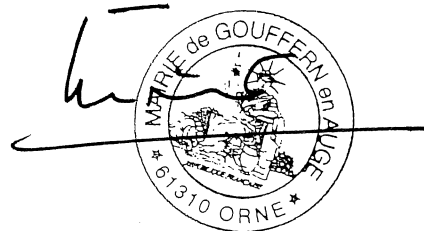
A l'unanimité,

DELIBERE

- DECIDE la fusion-absorption des deux budgets annexes « service d'eau » au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- DIT que le budget 47403 – Service d'eau St Pierre Omméel absorbe le budget annexe 47402 – Service d'eau Aubry.
- DIT que l'ensemble des actifs, des passifs et des résultats comptables des deux budgets seront regroupés sous le même budget 47403 qui prendra le nom de Service d'eau Gouffern en Auge.
- DIT que les tarifs du service d'eau de Gouffern en Auge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (le tarif de l'eau n'est pas impacté par le changement) :
- Tarif particulier : 2,10 € HT
  - Tarif professionnel sur présentation d'un justificatif (Kbis, attestation MSA, ...) : 1,85 € HT
  - Abonnement par compteur : 45 € HT
  - Forfait création de branchement (jusqu'à 5 mètres) : 650 € HT
  - Frais déplacement compteur à la demande de l'abonné : Facturation des frais réels
  - Plus-value au forfait au-delà des 5 mètres : 6 € HT le mètre
  - Pénalité en cas de détérioration du compteur : Facturation des frais réels
  - Coût du remplacement du compteur à la charge de l'utilisateur (défaut de surveillance, négligence, dégradation, gel) : 100 € HT
  - Frais d'ouverture de branchement : 50 € HT
  - Frais de fermeture de branchement : 50 € HT
  - Frais de réparation du réseau suite à une détérioration par un tiers (terrassment, pose de clôture,) : Facturation des frais réels
  - Frais supplémentaires liés à chaque opération : Facturation des frais réels

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
Publié le *5 10*  
ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_06-DE

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**2 · 7 · NOV · 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**2 · 8 · NOV · 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-07	Décision modificative n°4 – Budget principal
---------------	--

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Sellier, adjoint en charge des finances et de l'administration générale,

Une décision modificative est proposée afin de permettre de réaliser les écritures comptables au budget primitif 2023 liées aux dépenses de personnel et les dépenses liées aux travaux du lotissement de Fel au compte 605,

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE

la décision modificative suivante au budget primitif 2023 :

*INVESTISSEMENT*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (23) : Constructions - 020	-150 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement - 01	-150 000,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>-150 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>-150 000,00</b>

*FONCTIONNEMENT*

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap.) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement - 01	-150 000,00		
605 (011) : Achats de matériel, équipements et travaux - 020	150 000,00		
6331 (012) : Versement mobilité - 020	2 000,00		
64111 (012) : Rémunération principale - 020	11 000,00		
64131 (012) : Rémunérations - 020	29 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF - 020	4 000,00		
6453 (012) : Cotisations aux caisses de retraite - 020	6 000,00		
65888 (65) : Autres - 020	-52 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>-150 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>-150 000,00</b>
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023 Reçu en préfecture le 27/11/2023 Publié le ID : 061-200066256-20231120-2023_07_07-BF
--

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 27  
Votants : 30

Voix pour : 30  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
.. 27 NOV. 2023

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
.. 28 NOV. 2023

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, ROCHER Serge, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-08	Boulangerie d'Exmes
---------------	---------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Véronique Chantepie, adjointe en charge de l'économie locale et de la santé,

Considérant la délibération n°2022-03-11 relative à la location de la boulangerie d'Exmes fixant le loyer au prix de 150 € pour la location du fonds de commerce auquel s'ajoute 450 € pour la location des murs,

Considérant l'ensemble des travaux réalisés dans la boulangerie depuis le départ de M. et Mme Deshayes,

Considérant l'avis de la commission économie locale du 1<sup>er</sup> mars 2023 de fixer le loyer au prix de 700 € TTC pour le loyer des murs de la boulangerie et du logement et de 300 € TTC pour le fonds de commerce,

Considérant que Mme CAUBERE DIT MARTET Marie-Céline, titulaire de diplôme en boulangerie s'est positionnée pour reprendre la boulangerie,

Considérant qu'il existe une possibilité de faire un bail dérogatoire d'une durée de six mois maximum,



Considérant la demande de Mme CAUBERE DIT MARTET Marie-Céline de bénéficier d'un geste sur la facturation des premiers mois de loyers afin de permettre le redémarrage de l'activité,

Considérant la proposition de la commission « Economie locale et santé » en date du 7 novembre 2023 d'accorder une location gratuite du premier mois de loyers et de facturer pendant les 4 mois suivants les loyers à hauteur de 350 € TTC pour les murs et 150 € TTC pour le fonds de commerce,

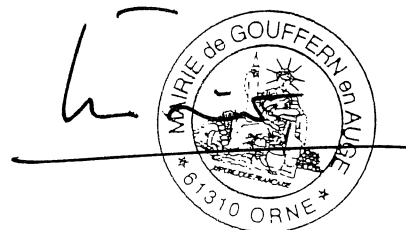
A l'unanimité,

### DELIBERE

- AUTORISE la mise à disposition du local et logement de la boulangerie d'Exmes situés 1 place Général Leclerc à Exmes cadastrés 157 G 193 à Mme CAUBERE DIT MARTET Marie-Céline sous la forme d'un bail dérogatoire à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2023 pour une durée maximum de quatre mois,
- AUTORISE l'office notarial SELARL MACEDO à procéder à la rédaction d'un bail de location gérance au profit de Mme CAUBERE DIT MARTET Marie-Céline à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 et à la signature de celui-ci avant cette date, terme du bail dérogatoire,
- FIXE le loyer au prix de 300 € TTC pour la location du fonds de commerce auquel s'ajoute 700 € TTC pour la location des murs,
- DECIDE d'accorder une location gratuite du premier mois de loyers et de facturer pendant les 4 mois suivants les loyers à hauteur de 350 € TTC pour les murs et 150 € TTC pour le fonds de commerce,
- DIT que les frais d'actes du bail de location gérance seront à la charge de Mme CAUBERE DIT MARTET Marie-Céline
- AUTORISE Monsieur le Maire ou tout élu ayant une délégation de pouvoir à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
Publié le  
ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_08-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 28  
Votants : 31

Voix pour : 31  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :

**27 NOV 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**28 NOV 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-09

Vente logement de Gacé

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Considérant que la commune est propriétaire d'une maison de ville sise 6 route de Vimoutiers à Gacé (précédente adresse : 609 rue de Lisieux) et cadastrée AN 97 sur une parcelle d'une surface de 49 m<sup>2</sup>,

Considérant que la remise en état de ce bien nécessiterait un investissement financier très important en raison de l'état dégradé de l'habitation,

Vu la délibération n°2022-05-17 du 27 juin 2022 autorisant la vente de ce bien,

Considérant l'estimation de l'office notarial S.E.L.A.R.L Macedo et Vadrot d'un montant de 50 000 €,

Considérant l'estimation du service « Pole d'évaluation domaniale » d'un montant de 39 000 €

Considérant que la commune a reçu une proposition d'achat pour l'acquisition de cette parcelle pour un montant de 41 000 € soit un montant net vendeur de 38 680 €,

Considérant l'avis favorable de la conférence du maire, des maires délégués et des adjoints en date du 26 octobre 2023 de céder cette maison pour un montant de 38 680 € net vendeur,

A l'unanimité,

DELIBERE

- DECIDE la cession de la maison de ville sise 6 route de Vimoutiers à Gacé (précédente adresse : 609 rue de Lisieux) cadastrée AN 97 à Mr Nicolas COUSIN
- FIXE le prix de cession à 38 680 € net vendeur,
- DESIGNE l'office notarial SELARL Macedo et Vadrot de la rédaction de l'acte de vente
- AUTORISE Monsieur le Maire ou tout élu ayant une délégation de pouvoir à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
Publié le
ID : 061-200066256-20231120-2023_07_09-DE

*SLO*

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 28  
Votants : 31

Voix pour : 31  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le :  
**27 NOV. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :  
**28 NOV. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-10

Bail rural – Herbages Le Bourg Saint Léonard et Le Pin au Haras

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Considérant la délibération n° 2018-09-02 relative à la location d'herbages situés sur la commune du Pin au Haras et la commune déléguée de Le Bourg Saint Léonard autorisant le maire à signer un bail rural entre Mme Benedicte Barrier et la commune,

Considérant le courrier en date du 14 octobre 2023 de Mme Benedicte Barrier sollicitant la résiliation du bail au 31 décembre 2023,

Considérant la candidature de Mr et Mme Guillaume Sarda qui sont en cours d'acquisition de plusieurs parcelles mitoyennes des parcelles communes,

Considérant que les parcelles communales sont enclavées,

Considérant qu'un seul candidat bénéficiant d'une autorisation d'exploiter s'est manifesté,

Considérant l'arrêté 2340-23-00038 fixant les valeurs locatives du foncier agricole, des bâtiments d'exploitation et d'habitation pour la campagne 2023-2024,

Considérant que les terrains sont situés dans les plaines d'Argentan et sont classés en 1ère catégorie pour celui du Bourg Saint Léonard et en 2<sup>ème</sup> catégorie pour celui du Pin au Haras,

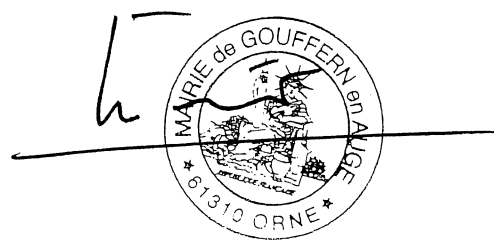
A l'unanimité,

DELIBERE

- ACCEPTE la résiliation du bail rural entre la commune et Mme Benedicte Barrier au 31 décembre 2023
- AUTORISE la signature d'un bail rural au profit de Mr et Mme Guillaume Sarda à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 9 années,
- FIXE le prix du loyer à un montant annuel de 901,04 € correspondant à :
- o Le Bourg Saint Léonard : parcelle 057 E577 de 2ha50a80ca classée en catégorie 1 : 616,99 €
  - o Le Pin au Haras : parcelle D8 de 1ha45a00ca classée en catégorie 2 : 284,05 €
- DESIGNE l'office notarial SELARL Macedo et Vadrot pour la rédaction du bail rural
- DIT que les frais d'actes seront à la charge de Mr et Mme Guillaume Sarda
- AUTORISE Monsieur le Maire ou tout élu ayant une délégation de pouvoir à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_10-DE

GOUFFERN EN AUGE  
République française  
Département de l'Orne  
Arrondissement  
d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE  
SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Convocation :  
14/11/2023

Affichage :  
14/11/2023

Membres :  
En exercice : 52  
Présents : 28  
Votants : 31

Voix pour : 31  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après réception en  
Préfecture le  
**27 NOV. 2023**

Et publication ou  
affichage ou  
notification le :

**28 NOV. 2023**

Présents: BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, CHANTEPIE Véronique, FARIN Dominique, FLEURY Emmanuel, FOLOPPE Martine, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LOTTIN Henriette, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAMSON Thérèse, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, FROMONT Gaëlle, GAYON Sylvie ayant donné procuration à TOUSSAINT Philippe, GRANDJEAN Lydia, HEUZEY Ludovic ayant donné procuration à LEROY Patrice, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe ayant donné procuration à FROMONT Madeleine, LEROY Patrice, RIEMBAULT Simon ayant donné procuration à GAYON Sylvie, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SAMSON Thérèse, SANCHEZ Nadia,

Absents: BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, CLOUET Hélène, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FEUILLET Noël, GOURBE Loïc, HAMARD Sonia, LAMY Pascal, MELCHIORRI Catherine, SAILLARD Jean-Guy, VALLET Éric, VASSEUR Clarisse.

Mme Madeleine FROMONT a été désignée secrétaire de séance

N° 2023-07-11	Biens sans maître – retenue sèche
---------------	-----------------------------------

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris Madec, adjoint en charge de l'immobilier et de l'urbanisme,

Considérant que la communauté de communes « Terres d'Argentan Interco » s'est vue confiée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence exclusive et obligatoire « gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations – GEMAPI »,

Considérant qu'à ce titre, la gestion de la retenue sèche située à Gouffern en Auge, incombe à la communauté de communes, après dissolution et transfert de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Rivière Dives (SIARD) en 2017,

Dans le cadre de la régularisation de l'acte de propriété de la retenue sèche sise à Gouffern en Auge (parcelle 161 C 134 à Fel et parcelle 315 E 54 à Omméel) et après recherche auprès des services juridiques et du service départemental d'archives, il s'avère qu'aucune formalité hypothécaire n'a été publiée entre 1956 et 2001 sur ces parcelles. Dès lors, ces parcelles sont considérées comme « bien sans maître ».

Aussi, afin que la communauté de communes puisse jouir de cette propriété, il y a lieu que la commune de Gouffern en Auge, par délibération du conseil municipal, renonce à ses droits de propriété sur ces parcelles au profit de Terres d'Argentan Interco,

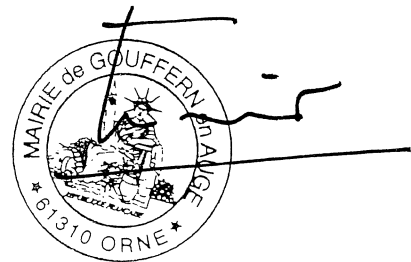
A l'unanimité,

DELIBERE

- RENONCE à ses droits de propriété au profit de Terres d'Argentan Interco des parcelles suivantes :
- o 161 C 134 à Fel
  - o 315 E 54 à Omméel
- DEMANDE que les accès à ces parcelles soient régularisés par la mise en place de servitudes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération

*Fait et délibéré les jours,  
mois et an que dessus,  
Le registre dûment signé.  
Pour copie conforme*

Le maire,  
Ph. TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 27/11/2023  
Reçu en préfecture le 27/11/2023  
Publié le  
ID : 061-200066256-20231120-2023\_07\_11-DE